

VERS UN ANTI- DESTIN ?

PATRIMOINE GÉNÉTIQUE ET DROITS DE L'HUMANITÉ

Sous la direction de

FRANÇOIS GROS
GÉRARD HUBER



EDITIONS
ODILE JACOB

VERS UN ANTI- D E S T I N ?

Sous l'égide de la Commission des Communautés européennes et du ministère de la Recherche et de la Technologie, s'est tenu à Paris un colloque international sur les implications éthiques des développements les plus récents des manipulations génétiques, du projet de génome humain et des biotechnologies en général.

Cet ouvrage rassemble l'essentiel des interventions des biologistes, des médecins, des philosophes, des psychologues, des juristes qui ont participé à ces travaux, ainsi qu'un panorama des différents avis du Comité national d'éthique depuis sa création.

**PATRIMOINE GÉNÉTIQUE ET
DROITS DE L'HUMANITÉ**

Sous la direction de

**FRANÇOIS GROS
GÉRARD HUBER**



ISBN 2.7381.0152.6
Imprimé en France
Mars 1992

290 F

« Veiller à la dignité de la personne humaine et au respect de tous les droits de l'Homme à l'heure où les découvertes des sciences de la vie laissent entrevoir la possibilité de modifier les espèces, se révèle comme une tâche urgente et une exigence essentielle. »

François Mitterrand

PATRIMOINE GÉNÉTIQUE ET DROITS DE L'HUMANITÉ

Sous le haut patronage de M. François MITTERRAND, Président de la République

Organisation

Mme Nadine FOREST, Président de l'Université Jussieu Paris VII

M. Jean-Pierre FAYE, Président de l'Université européenne de la Recherche

M. François GROS, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

Secrétaire général : M. Gérard HUBER, chef de département « Sciences et technologie du vivant » (Association Descartes)

Participation

Commission des Communautés européennes – DG XII

Ministère de la Recherche et de la Technologie/MRT

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale/INSERM

Ministère des Affaires Étrangères/MAE

Comité d'honneur

M. Jean BERNARD, Président du Comité consultatif national d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé

M. Sydney BRENNER, Companion of Honour, Fellow of the Royal Society

M. Hubert CURIEN, Ministre de la Recherche et de la Technologie

M. Jean DAUSSET, Membre de l'Institut, prix Nobel, Président du Mouvement Universel de la Responsabilité Scientifique/MURS

M. Paolo FASELLA, Directeur général pour la Science, la Recherche et le Développement à la Commission des Communautés européennes

Mme Michèle GENDREAU-MASSALOUX, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités de Paris

M. François JACOB, Membre de l'Institut, prix Nobel

M. Federico MAYOR, Directeur général de l'UNESCO

M. Hiroshi NAKAJIMA, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé/OMS

M. Ilya PRIGOGINE, Prix Nobel,

Mme Simone VEIL, Député au Parlement européen

Comité d'organisation

Président : Mme Nadine FOREST

Mmes Denise PAULIN, Françoise ROTH, Suzanne SRODOGORA

MM. François CHAPEVILLE, Jean-Pierre FAYE, Gérard HUBER, Dominique PERRIN

Comité scientifique

Président : M. François GROS

Mme Marie-Angèle HERMITTE

MM. Jean-François BACH, Giorgio BERNARDI, Michel CABOCHE, Marc CHOPPLET, Antoine DANCHIN, Jean-Pierre FAYE, Paul HERMELIN, Gérard HUBER, Bertrand JORDAN, Jacques MALLET, Émile PAPIERNIK, Jacques ROBIN, Jacques TESTART

Rapporteurs généraux : MM. Marc AUGÉ, Axel KAHN

Secrétariat : Mme Marianne GHIRARDI

Sommaire

Avant-propos de Jean-Pierre Faye, François Gros, Gérard Huber.....	11
Vers un Anti-Destin par Gérard Huber	13
Message de Jean Dausset.....	33
Allocution de François Gros.....	34
Allocution d'Hubert Curien.....	40
Allocution de Michèle Gendreau-Massaloux.....	43

I. Dé-finir

« La causalité psychique » : René Angelergues.....	49
« Personne, espèce, humanité » : Henri Atlan	52
« Vers une philosophie du vivant humain » : Jean-Pierre Faye.....	64
« Éthique et génétique médicale » : Jean-François Mattéi	74
« Les recherches sur le génome humain » : V. Sgaramella.....	86
« La notion de “ pré-embryon ” » : Philippe Olivier.....	92
« Vers un nouvel eugénisme ? » : Émile Papiernik	116
« Le destin statistique » : France Quéré.....	118
« Éthique et morale : ne pas confondre » : Jacques Robin	123
« Penser en amont de la bioéthique » : Michel Tibon-Cornillot, EHESS	127

II. Protections du futur

« L'homme, le végétal, et l'autre » : Michel Caboche	149
« La génétique humaine : patrimoine et protection » : Bartha Maria Knoppers.....	152
« Thérapie génique en onco-hématologie » : Pierre M. Lehn	169
« Les nouveaux tests génétiques et leurs conséquences morales » : Doris Teichler Zallen	173

III. Les nouvelles figures du doute

« Le droit à l'enfant parfait : fantasme ou réalité » : Marie-Louise Briard.....	181
« Une éthique pour les chercheurs » : P. Clèr	188
« L'efficacité du doute » : Antoine Danchin.....	191

« Les animaux ont-ils des droits ? » : Jean-Yves Goffi.....	195
« Le philosophe : ni scientifique ni juriste » : Carlo Foppa.....	199
« Pour une épistémologie de la science du génome » : Pierre Fougeyrollas.....	204
« Le devenir-terreur de la limite » : Élisabeth Godfrid.....	209
« Recherche clinique, pratique médicale et questionnement éthique » : C. Hervé.....	216
« Croyance et conception » : Philippe Laburthe-Tolra.....	221
« Contourner l'obstacle » : Jacques Ninio.....	224
« Inadéquation des modèles animaux pour l'étude de l'histocompatibilité humaine » : Rafaël Oriol.....	227
« Neurosciences : quelle liberté ? » : France Quéré.....	231
« Virus et rétrovirus : transmission et génération : l'hérédocontagion » : Isabelle Rieusset-Lemarié.....	236
« Réflexion bioéthique et normes internationales » : Antonio G. Spagnolo et Élie Sgreccia.....	249

IV. Paradoxes de la procréation

« Vérité-mensonge et génération » : E.-T. de Bianchedi, M. Bianchedi, M. Braun, M.-L. Pelento et J. Puget.....	255
« Usagers et PMA » : Jean-Pierre Cambier.....	263
« Désir, parole et corps » : Marie-Magdeleine Chatel.....	265
« Biologie et psychanalyse : les enjeux » : C. Dejours et E. Abdoucheli.....	267
« Transmission et assujettissement » : Hayde Faimberg et Antoine Corel.....	277
« Paradoxes des psychanalystes dans le quotidien des PMA » : M. Flis-Trèves et H. Letur-Könirsch.....	281
« Stérilité, corps et mémoire » : Guite Guérin.....	283
« Donneurs de gamètes et contrôle génétique » : P. Jalbert.....	287
« Présent et futur des méthodes de PMA » : F. Leroy.....	289
« Toutes les PMA existent dans la nature » : André Langaney.....	291
« Procréations médicalement assistées, paradoxes médicalement assistés » : H. Letur- Könirsch et M. Flis-Trèves.....	292
« Le discours médical sur la FIV » : Joachim Marcus-Steiff.....	294
« Ontogenèse et droits de l'individu » : Hubert Montagner.....	299
« L'enfant objet... » : A. Naouri.....	302
« Pré-embryon : concept scientifique ou notion pratique ? » : Paolo Parisi.....	304
« L'impact émotionnel des nouvelles techniques de procréation » : Dinorah Pines.....	306
« Être par procuration » : Anna Potamianou.....	309
« Les PMA comme moteur de la recherche » : Jacques Testart.....	316
« Filiation et transmission » : Pérel Wilgowicz.....	318

V. Géopolitique et biotechnologie

« Prolifération d'adventices accidentellement introduites : l'approche australienne » : Jean- Paul Aeschlimann.....	323
« Domestication des espèces végétales : premiers pas » : Patricia C. Anderson et Georges Willcox.....	327
« Diversité génétique, préservation et exploitation des forêts » : M. Arbez.....	332
« Flux génétiques entre espèces améliorées et populations naturelles » : André Charrier..	334
« La protection de l'environnement végétal vue par une ONG » : Bertrand Codron.....	340
« Biotechnologies et coopération Nord-Sud » : Alain Darthenucq.....	343
« Le matériel végétal est-il un bien public ? » : Pierre-Benoît Joly.....	349
« Protection de l'innovation : ses effets économiques sur le secteur européen de la semence » : Éric Jullien.....	359
« Propriété intellectuelle et création variétale » : Bernard Le Buanec.....	364
« Les variétés locales de plantes cultivées, un patrimoine ethnobiologique » : Philippe Marchenay.....	367
« La conservation <i>in situ</i> des espèces sauvages » : Louis Olivier.....	372

« Recherche et ressources végétales : le nécessaire compromis démographie/alimentation » : R. Petit-Pigeard.....	376
« Vers un partenariat scientifique et technique entre CEE et pays du tiers monde » : D.E. Rapakoulis.....	380
« Dignité de l'humain et dignité de la diversité » : Otto Schäfer-Guignier.....	384
« L'exploitation des ressources végétales des pays du Sud » : Bakary Touré	391
« Brevetabilité du vivant : les enjeux Nord-Sud » : Renée Vellvé.....	498

VI. Le déficit démocratique

« Diffusion de la recherche et débat démocratique » : Denise Devèze-Berthet.....	403
« Institutions internationales et patrimoine génétique humain » : Jean Charpentier	407
« Europe du marché, Europe des droits de l'homme » : Mireille Delmas-Marty	414
« Réinventer la démocratie ? » : Raphaël Draï	424
« Diagnostic prénatal : les obligations et les risques » : Michèle Harichaux.....	438
« Diagnostic prénatal : le difficile passage de l'éthique au droit » : Danièle Lochak.....	451
« Consentement et assujettissement » : Dominique Thouvenin.....	471

VII. Synthèse et recommandations

Rapport général des ateliers transversaux : Marc Augé	481
Rapport général des ateliers centraux : Axel Kahn.....	485
Recommandations détaillées par atelier :	503
La recherche du génome et ses applications : Giorgio Bernardi	503
Génétique moléculaire du cerveau : Jacques Mallet.....	505
Ressources génétiques végétales : Michel Caboche.....	507
Recherches sur le vivant : soucis éthiques : Jean-Paul Amman, Suzanne Diaz-Husson, Anne Fagot-Largeault.....	508
Épistémologie, différence humaine, éthique : Antoine Danchin	512
Les biotechnologies : base d'un partenariat Nord-Sud : Marc Chopplet	514
Procréation médicalement assistée : Laurence Gavarini, Jacques Testart.....	516
Entre les scientifiques et les décideurs : Axel Kahn.....	518
Mutation de la communication : Bertrand Jordan.....	522
Processus psychiques dans la transmission de la vie : Gérard Huber.....	523
Aspects éthiques de la recherche et de ses applications : Jacques Robin	526
Génome humain et devoirs de l'humanité : Marie-Angèle Hermitte	527
Synthèse des recommandations : Gérard Huber.....	530
Commentaires : Gérard Huber.....	536

Annexes

Le point sur la thérapie génique : François Gros	541
Présentation thématique des avis et publications du Comité consultatif national d'Éthique (mai 1984-juin 1991) : Gérard Hubier-Christian Legrand	545
Programme	573

La notion de « pré-embryon »

PHILIPPE OLIVIERO

« Essayez plutôt de saisir les problèmes par le bon bout, en commençant par les réponses. »

Telle est la réponse de l'Ermite Maître Robe de Grue au sage Ti.

Robert VAN GULIK,
Le Mystère du Labyrinthe.

Dans ces pages sont analysés l'émergence et l'ancrage d'une nouvelle représentation de l'être humain, en ses tout premiers instants, telle qu'elle apparaît dans la littérature à caractère scientifique, diffusée auprès des personnels politiques siégeant à l'Assemblée parlementaire du « Conseil de l'Europe »¹. L'activité de création et de décréation de l'Objet est inhérente au fonctionnement cognitif comme l'ont montré les travaux de nombreux épistémologues, notamment J. Piaget ou G. Bachelard. Il est cependant moins courant que cette activité prenne place dans un contexte si hautement polémique, car politique, où les questions de pouvoir ont autant d'importance que les questions de savoir, l'argument du savoir utilisé avec pertinence participant directement à l'établissement du pouvoir. Il s'agit ici de pouvoir sur le vivant humain, de la liberté de la recherche sur l'embryon en ses tout premiers instants. En un mot, l'embryon est l'épicentre des enjeux concernant le caractère licite ou non de recherches relevant plus généralement de ce que la littérature scientifique appelle le « matériel génétique » (gamètes et embryons).

Nous rappellerons les principaux enjeux anthropologiques et les raisons à la fois techniques, économiques, et scientifiques de l'expérimentation et

1. Le document analysé ici est présenté par M. Palacios, rapporteur de la commission « Science et technologie » de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe daté du 13 septembre 1988, référencé doc. 5943, intitulé : « Rapport sur la recherche scientifique relative à l'embryon et au fœtus humain ».

des modifications éventuelles du patrimoine génétique de l'embryon. Nous analyserons ensuite les arguments à partir desquels les auteurs du rapport instituent, dans les étapes du développement de l'embryon, une fracture qui permet de différencier, à partir de critères hétérogènes, un stade « pré-embryonnaire » d'un stade proprement « embryonnaire ». Enfin, nous rechercherons les faits psychologiques qui permettent, ou au contraire ne permettent pas, d'attribuer une « subjectivité », ou « l'humanité » aux matériaux biologiques qui assurent l'incarnation des êtres humains.

I – EXPÉRIMENTATION SUR L'EMBRYON ET DROITS DE L'HUMANITÉ

Pour l'homme connaissant, qu'il soit scientifique, moraliste, esthéticien ou théologien, la tentation est forte de vouloir dire le tout de l'homme. C'est que la prétention au discours total assure à la connaissance l'universalité de sa vérité et une emprise transparente sur son objet ainsi révélé. La question est fort ancienne : qu'est-ce qu'un être humain ? Qu'est-ce qu'être humain ? Au cours des temps et au détour des lieux, les réponses ont excessivement varié.

Aujourd'hui cependant, la nouveauté est que la réponse à cette question permet non seulement d'affirmer ce qui est, mais aussi ce qui peut ou doit être. A la suite de François Jacob, de nombreux anthropologues assurent que l'homme d'aujourd'hui est non seulement issu de l'évolution du vivant mais aussi de la connaissance qu'il a de cette évolution. L'apparition, dans le processus évolutif, de la possibilité de représentation et la connaissance qui en advient ont profondément modifié le sens même de l'évolution du vivant. Une représentation intériorisée et objectivante a conduit l'homme à infléchir d'abord, puis à maîtriser, voire à transformer ensuite les conditions mêmes de son adaptation aux variations de son existence. Jacques Ruffié, par exemple, a contribué à diffuser ce thème de la participation intrinsèque de l'homme à sa propre évolution, à sa propre édification. Utilisant un autre registre, on peut dire que l'homme cultivé participe de plus en plus profondément à son propre destin ².

En se substituant progressivement aux mécanismes d'adaptation biologique, la culture est devenue la composante principale de la direction de l'évolution de l'homme. Et aujourd'hui, grâce au développement de l'efficacité des savoirs et des technologies scientifiques, la culture humaine est en situation d'assumer la direction stratégique de l'évolution future du vivant, en lieu et place du hasard de l'évolution biologique, ou même « d'intentions » qui nous échapperaient en restant hors du domaine de la

2. Dans son dernier ouvrage, *L'Homme imprévu, Histoire naturelle de l'Homme-1*, Paris, PUF 1989, le biologiste André Bourguignon écrit que l'Homme est « devenu, pour le meilleur et pour le pire, responsable de sa propre évolution » (p. 9), ou que « grâce au langage il est devenu au plan de l'esprit l'agent de sa propre évolution » (p. 6).

science³. Pour utiliser le mot de Teilhard de Chardin, la « noosphère »⁴ née de la « biosphère » prend le pas sur cette dernière au point de vouloir la modifier.

C'est dans ce contexte que certains scientifiques veulent pouvoir expérimenter sur l'embryon lors de ses premières phases de développement (appelées par certains phases « pré-embryonnaires » auxquelles correspondrait un « pré-embryon »⁵). Or ce moment du développement anthropologique est tout à fait crucial, car pendant les quatorze premiers jours de son existence, l'être humain est à la croisée de l'individuation et de la spéciation, de la personne et de l'humanité. Pendant ce court laps de temps, on est face non seulement aux caractéristiques génétiques de l'individu que l'embryon deviendra, mais aussi face à celles des individus qui naîtront ultérieurement de lui. Nous savons déjà que les techniques de « greffes de gènes » sur des cellules germinales (spermatozoïdes ou ovocytes) ou sur l'embryon avant son quatorzième jour de développement, seront rapidement efficaces et maîtrisées et que les modifications du patrimoine génétique de l'embryon durant cette période se transmettront aux générations futures issues de cet être. Une des lignées de l'espèce humaine sera alors pour la première fois dans l'histoire de l'homme artificiellement modifiée⁶. C'est pourquoi le « droit de l'embryon » en ses tout premiers instants doit être articulé au « droit de l'humanité ».

L'enjeu de ces pratiques nées des technologies scientifiques appliquées au vivant est considérable, car l'ampleur que pourra prendre l'auto-façonnage de l'espèce par l'espèce, ou de l'humanité par l'humanité, est sans précédent⁷. Relisons rapidement le « Livre de l'Homme » : dans un premier temps le façonnement des comportements et des attitudes (ethos) était en grande partie assuré par des montages biologiques innés et peu labiles. Puis dans un second temps, la culture conduisit l'homme vers le remodelage de certaines conduites, avec la mise en place de programmes d'éducation, ou

3. Ce sont les discussions actuelles sur le « principe anthropique ».

4. Dans le vocabulaire de l'anthropologue, la « noosphère » ou « humanité planétisée » ou « sphère pensante » impose la connaissance à la biosphère d'où elle est issue.

5. A notre connaissance, ce terme a été pour la première fois utilisé par des membres de l'« European Science Foundation », qui, réunis à Londres les 5 et 6 juin 1985 ont défini le « pré-embryon » comme suit : « The term "embryo" has traditionally been used to describe the stage reached in development where organogenesis has started as shown by the appearance of the primitive streak and the certainty that thereafter a single individual is developing rather than, for example, twins or hydatidiform mole. The name "pre-embryo" describes the collection of dividing cells up to appearance of the primitive streak. The pre-embryo is invisible to the naked eye » (note p. 4 du doc. 5943). Ce rapport a été commandité a posteriori afin de légitimer scientifiquement la prise de position politique de la commission de Mme Warnock (1985, UK) qui reconnaissait comme éthiquement légitime les études scientifiques sur les embryons précoces, ayant moins de quinze jours. Le document 5943 que nous analysons est la continuation européenne du travail de l'« European Science Foundation ».

6. L'artificialisme au sens d'Ignace Meyerson, s'oppose au naturalisme, et correspond à l'activité fabricatrice, à la fonction prométhéenne de la psychologie de l'être humain qui recherche l'objectivation dans des œuvres de ses volontés, de ses projets, bref, de tous ses états psychologiques. Nous n'opposons donc pas une nature qui « fait bien les choses » à un être humain qui les corrompt. L'homme se propose simplement de modifier la nature de l'homme : voilà l'artificialisme.

7. Sur le concept d'autofaçonnage, voir Tufan Orel : « De l'acte aux œuvres et de l'acte d'autofaçonnage », Actes du colloque « Psychisme et Histoire » consacré à I. Meyerson, in *Technologie, Idéologie, Pratiques*, vol. VIII, n° 1-4, 1989, pp. 109-118.

bien encore vers la modification de son apparence physique, au-delà de la parure et du maquillage, que ce soit par l'utilisation de chirurgies réparatrices ou esthétiques. Dans le troisième temps qui s'ouvre en cette fin de XX^e siècle, l'autofaçonnage de l'humanité par l'humanité conduit l'être humain au seuil d'un nouveau palier d'évolution dans la mesure où il peut modifier ce qui lui a permis de se penser et de se réaliser tel qu'il est maintenant. Le destin de l'auto-représentation et de l'autofaçonnage, après avoir entraîné l'être humain dans la modification toujours plus profonde de l'écologie de son milieu et de ses conduites, l'engage maintenant dans la modification de sa propre réalité biophysique. Il ne s'agit plus de modifier le produit, mais la matrice même qui permet de produire, de modifier la nature naturante, et non plus uniquement la nature naturée.

Une différence fondamentale rendra à jamais incomparable la troisième étape de l'autonomisation transformatrice de l'homme : des milliards d'années ont été nécessaires au vivant pour élaborer les systèmes biologiques donnant à l'être humain la possibilité de connaître le monde et de se connaître lui-même ; la connaissance scientifique de l'homme sur lui-même a tout au plus quelques centaines d'années. C'est pourtant en son nom qu'on veut assumer la direction stratégique du cours de l'évolution en lieu et place de la nature, dont les mécanismes sont par ailleurs encore imparfaitement cernés. Alors la question principale n'est plus la connaissance du monde comme objet premier de la science, mais l'intention de l'homme comme objet et problème de connaissance. La substitution du sens au constat ébranle l'épistémologie qui fonde la recherche, en faisant passer l'objet d'étude humain de l'être au devant-être. Dans ce passage, il ne s'agit plus de décrire le monde et l'être humain qui en est issu, mais de décider ce qu'il doit devenir, dans quelle direction l'engager, et de le transformer en conséquence.

On peut concevoir l'autofaçonnage de l'espèce par l'espèce comme un processus dynamique en continuité avec le processus classique de l'adaptation à l'évolution des conditions d'existence. Mais l'histoire nous rappelle aussi qu'il peut devenir tentation eugéniste, gouverné par le processus entropique, celui de la destruction et de la mort. Si nos sociétés acceptent le pari de l'autofaçonnage, son audace, sa grandeur même, elles se doivent de répondre à la terrible et profonde énigme que posait Vladimir Jankélévitch : L'homme saura-t-il poursuivre, et comment, l'œuvre de Dieu au-delà du septième jour ? (Quel que soit l'attribut de ce Dieu : Nature, Hasard, Nécessité, Personne, « anthropie »...⁸)

8. Déjà Darwin, dans *La descendance de l'Homme et la sélection sexuelle* (1871) écrivait : « Il ne nous appartient pas, cependant, d'indiquer avec trop d'assurance quelles sont les modifications qui peuvent être avantageuses à chaque être » (p. 61). Cité par A. Bourguignon, O.C. note 2, p. 87.

II – LES MOTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION SUR L'EMBRYON

Quels motifs inclinent les biologistes, médecins ou industriels, à vouloir travailler sur les embryons humains ? Pour le dire rapidement, la connaissance du génome humain est l'une des grandes perspectives qui s'ouvrent à la volonté qu'a l'homme de remédier aux déficiences de son existence. L'expression pathologique de certains gènes peut conduire à vouloir leur éradication, ou au moins leur inactivation dans les lignées familiales dont on sait qu'elles les possèdent.

Beaucoup savent que la réalisation de ce désir n'est pas valide d'un strict point de vue scientifique, dans la mesure où l'éclosion d'une maladie liée à l'expression d'un gène pathogène n'est pas toujours due à une transmission génétique des ascendants aux descendants, mais peut provenir de mutations au hasard pendant l'embryogenèse. Aussi peut-on aujourd'hui rechercher dans un premier temps une thérapie génique permettant l'inactivation de ces gènes délétères, puis dans un second temps leur remplacement fonctionnel par une greffe de gènes provenant d'autres êtres (humains ou non), enfin dans un troisième temps, leur substitution définitive en les intégrant au patrimoine génétique de l'embryon dès les premiers jours de son existence. De nouvelles lignées génétiques sont alors créées, non plus constituées à partir des lois naturelles et sociales des alliances entre les gènes et entre les personnes, mais issues de la décision programmatrice et de l'activité technique de l'être humain.

Cinq types de motivations non exclusives peuvent conduire des scientifiques à expérimenter sur des embryons humains :

1. *Motifs cognitifs* : observation et expérimentation en embryologie, en immunologie, et dans l'étude des maladies congénitales.

2. *Motifs thérapeutiques* :

– *Stérilité* dans le cadre des PMA : « Il y a un bénéfice considérable, pour la recherche sur l'infertilité, à travailler non pas sur l'embryon humain, mais sur la collection de cellules connue sous le nom de pré-embryon avant quatorze jours », est-il écrit dans le document de « l'European Science Foundation », *European Medical Research Councils*, Londres, 5 et 6 juin 1985.

– *Maladies nécessitant l'utilisation de tissus fœtaux différenciés* (cerveau, foi, pancréas...). L'embryon est une réserve de cellules, de tissus et d'organes prélevables pouvant être greffés sur un autre être humain. Les thérapeutiques de la maladie de Parkinson, par exemple, sont très orientées vers l'utilisation de neurones provenant d'embryons humains. La science-fiction a popularisé le thème des « banques d'organes » où sont réalisés puis mis en réserve des

« doubles » ou « clones » de personnes humaines qui seront utilisés sur le modèle de l'autotransfusion sanguine.

– *Maladies génétiques* que l'on peut soigner par une greffe de gènes sur l'embryon avant son quinzième jour. Les cellules de l'embryon sont alors dites totipotentes ; le ou les gènes greffés avant cette date feront partie du patrimoine génétique de ce futur être, et seront donc transmissibles à sa descendance. Cette perspective est envisageable à court terme pour les maladies monogéniques. Une thérapie génique réalisée sur des cellules germinales (ovocytes et spermatozoïdes) aboutirait au même résultat.

3. *Motifs de prévention et d'eugénisme :*

– Pour l'étude des pathologies dues à l'expression de gènes délétères et pour le développement des techniques diagnostiques de maladies génétiquement transmissibles dans le cadre du développement de la médecine préventive et prédictive.

– Diagnostics de caractéristiques de l'embryon à des fins de sélection de caractères non pathologiques : caractéristiques biophysiques relevant des lois mendéliennes de la transmission héréditaire : sexe, couleur des yeux, pigmentation...

4. *Motifs techniques :*

– L'expérimentation sur les embryons permettrait de développer les techniques du diagnostic pré-natal (DPN) sur les embryons congelés, ou *in vivo* en tout début de grossesse, à des fins thérapeutiques, eugéniques ou sélectives. Plus le DPN est réalisé tôt, plus l'IVG qui s'ensuit sera réputée « facile » pour les parents si le diagnostic de gènes non souhaités s'avère positif. L'entourage n'est pas prévenu, l'enfant n'a pas encore de « présence », il n'y a pas de « dépouille », mais seulement des « débris ovulaires », remarque un obstétricien.

5. *Motifs industriels et commerciaux :* production et commercialisation d'embryons humains pour la recherche ou pour le marché de la stérilité, le marché des greffes de tissus et de cellules fœtales différenciées ou non.

III – EXPOSÉ CRITIQUE DE L'ARGUMENTAIRE

Nous avons relevé quatorze arguments qui permettent de « définir scientifiquement le statut biologique de l'embryon » comme le déclare une communication faite par M. Palacios, rapporteur de la commission « Science et Technologie » de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en date du 14 septembre 1988 (doc. 5943, p. 3). Ce document a l'avantage, par rapport à d'autres matériaux d'analyses possibles, de présenter avec un semblant de système les critères qui fondent des différenciations dans les phases du développement de l'embryon. Dans ce chapitre, nous présentons

l'argumentaire et sa critique qui seront repris de manière approfondie dans le chapitre IV.

Le but poursuivi dans l'exposé de ces quatorze arguments est de démontrer qu'il existe des différences assez fondamentales entre l'embryon dans ses quatorze premiers jours de développement et l'embryon à partir du quinzième jour pour pouvoir affirmer qu'il ne s'agit pas du même « être potentiel ». Ainsi, si l'embryon en général est bien reconnu comme une « personne potentielle », jusqu'à son quatorzième jour de développement, il ne posséderait pas les « mêmes potentialités » que « l'être potentiel » du quinzième. On se propose donc de dégager le potentiel de la « personne potentielle ».

La construction de l'argumentation est quasi syllogistique :

A possède B

C ne possède pas B

donc C n'est pas A.

Où A = « être humain »

B = « attributs définitoires de l'identité d'un être humain »

C = « pré-embryon » (cf. note 5).

La prémisse argumentative est posée comme suit : « Ce qui caractérise l'être humain, c'est son individualité ; il est une entité unique (unité), et non reproductible (unicité) » (p. 12). Soit l'équation : $1 = 1$.

A – Arguments numériques

1. Les jumeaux monozygotes

Dans sa phase initiale de développement, l'embryon est reproductible. Cette phase de développement embryogénétique est appelée phase de « totipotence ». Chaque cellule ou blastomère, isolée artificiellement du zygote en division, peut se développer et donner naissance à un ou plusieurs êtres humains dans le processus de multiplication des individus. Jusqu'au quatorzième jour de son développement, un seul embryon peut advenir deux individus, ou plus, qui seraient des jumeaux monozygotes. Donc, si un embryon égale deux individus (au moins), un embryon n'est pas un individu. Voici la formule : si $1 = 2$, donc $1 \neq 1$. CQFD.

2. Les chimères

Deux ovules fécondés ont la capacité de fusionner leurs noyaux et donc de créer une « chimère ». Cette expérimentation a d'ailleurs été déjà réalisée sur un mammifère (rat).

C'est là une deuxième raison de dénoncer l'unité postulée de l'être humain, puisque de deux entités biologiques, nous pouvons en faire une. Si, à partir de deux individus, on peut en créer un seul, ce n'était donc pas des individus. Ici, $2 = 1$, donc $1 \neq 1$. CQFD.

Comment définira-t-on l'humanité des êtres le jour où les greffes permettront par exemple d'unir le cerveau d'un corps sur un autre corps ? Ou l'inverse : de deux, lorsqu'il en sera fait expérimentalement un seul ? N'étaient-

ils pas tous les deux humains avant qu'ils soient réunis ? La réduction supprime-t-elle l'attribut partagé par les deux parties réunies ?

Cette mise en cause de l'humanité du zygote fondée sur la totipotence et la création de chimère est tout à fait curieuse, même à s'en tenir à cette douteuse représentation arithmétique et comptable de l'être humain. Car on peut argumenter strictement l'attitude inverse. Si à partir d'un seul embryon, il est possible de créer plusieurs êtres humains, on peut soutenir dans cette logique comptable que sa valeur est double, voire triple, ou n-ième : si j'accorde une valeur à l'un, pourquoi ne pas l'accorder au multiple ? Et selon cette arithmétique même, ne peut-on pas dire qu'il est d'autant plus grave d'attenter à la valeur de plusieurs plutôt que d'un seul ? Les jumeaux, parce que jumeaux, sont-ils moins individus, et selon quel principe alors ?

3. Les « annexes embryonnaires »

25 à 30 % des cellules de l'embryon en sa phase initiale vont être utilisées pour former les « annexes embryonnaires » que sont le placenta, les membranes embryonnaires, le cordon ombilical, qui seront éliminés à la naissance de l'enfant. Si près d'un tiers des cellules ne forment pas l'individu, il ne serait individu qu'aux deux tiers, et un individu aux deux tiers n'est pas vraiment un individu : $1/3 \neq 1$. CQFD. Si l'espace cellulaire de l'embryon de moins de quatorze jours est fragmentable et divisible en parties hétérogènes, l'unité postulée au départ n'est plus acquise.

Ce troisième argument, qui sous son couvert numérique masque de fait une problématique topologique et temporelle, en recouvre deux autres différents. Le premier concerne la localisation des matériaux du soi. La distinction matérielle d'un « soi » et d'un « non-soi » repose sur la continuité spatiale des parties qui composent un individu, permettant de différencier un « intérieur vraiment soi » d'un « extérieur » moins, puis « pas-du-tout-soi ». Le second argument sous-jacent concerne l'élimination de parties de soi, posant le problème de la permanence ou de l'impermanence de l'être en relation avec ses cellules constitutives.

Est-ce parce que l'embryon de moins de quatorze jours se sépare de cellules qu'il serait moins humain ? Le phénomène est pourtant intrinsèque au vivant. Tout être humain se sépare continuellement de ses cellules, la perduration de la vie ne reposant même que sur leur mort partielle ou totale. Les êtres humains sont constitués de matériaux dont la périodicité de renouvellement, par la perte, la multiplication et la régénération moléculaire des cellules, est variable selon les tissus et organes concernés, qui sont de toute façon impermanents, sauf le cas particulier des neurones qui ne semblent pas se reconstituer spontanément. D'ailleurs, les théories épigénétiques du développement cortical soutenues par J.-P. Changeux dans *L'Homme neuronal*, suggèrent que la perte des neurones est au fondement même des processus d'apprentissage.

L'extériorité topologique des « annexes » n'entraîne pas une moindre nécessité de leur présence dans le développement de la vie de l'embryon que le reste des cellules ou des organes qui le composent et des fonctions

qu'ils assurent. Les fonctions vitales assurées par le placenta ou le cordon le seront ultérieurement par d'autres organes, internes à l'enfant : système digestif, respiratoire...

Cette question de l'extériorité, et donc de l'appropriation identitaire des fonctions et des organes essentiels à la vie, se pose non seulement au stade embryonnaire, mais aussi plus généralement dans le cadre du développement de la biocybernétique (organes artificiels) ou des dons et greffes d'organes naturels : prothèses de membres, cœur, poumons, rein, sang, pacemaker... La perte d'une fonction essentielle à la vie jusqu'alors assurée par un organe n'est heureusement plus synonyme de perte de la vie humaine et de la personnalité. Un être en dialyse parce qu'il a perdu la fonction naturelle rénale n'est pas moins humain qu'un autre. Le développement de l'artificialisme biocybernétique rend excessivement délicate aujourd'hui l'assimilation de l'être vivant à ses fonctions physiologiques vitales, et encore moins à la présence ou l'absence des organes qui d'ordinaire les assurent.

C'est surtout la « perte des cellules internes » à l'embryon (p. 15) qui le rend impersonnel. Il est vrai qu'il est tentant de définir l'humain par son « intériorité ». Cependant, ce critère topologique n'est pas précisément lumineux. Pourquoi opposer la cellule interne à la cellule externe, la perte par desquamation n'étant pas intrinsèquement moins importante que la perte de cellules corticales ou hépatiques ? A moins de sous-entendre que l'interne est plus « personnel », plus « intime » que l'externe (« intimus » : le superlatif de l'intériorité). Nous entrons alors dans les domaines du psychologue ou de l'anthropologue, nous ne sommes plus dans celui du biologiste.

Enfin, toujours à propos des annexes embryonnaires, citons in extenso ce passage concernant la « spiritualité » de leurs cellules : « Cette perte différée de cellules et de tissus amène nécessairement à s'interroger sur la réalité de l'humanité du pré-embryon, car on a du mal à comprendre, s'il s'agit déjà d'un être humain, qu'un tel pourcentage de ses cellules – sous la forme des structures précitées – (i.e. : placenta, cordon...) puissent ainsi se perdre et emporter une partie de son patrimoine biologique, génétique et spirituel ! » (p. 12).

B – Arguments morphologiques

4. La « ligne primitive » : ébauche du système nerveux central

L'absence de « ligne primitive » sur l'embryon jusqu'au moment de son implantation dans l'utérus est un argument avancé sans autre explication concernant sa signification. Ce trait morphologique doit sans doute être suffisamment signifiant par lui-même. Cette « ligne primitive » est la première « ride » qui apparaît à la surface du blastocyte, le premier instant où s'instaurent des parties distinctes morphologiquement. Le trait sur la surface serait le premier « caractère » de l'individu, le premier signe de son activité propre, singulière, l'indice original d'une intention d'être, un quelque chose qui se manifeste sur le « rien » de la surface continue et lisse de l'ovule fécondé. On a ici présente l'ébauche d'une expression de l'être. Après

R. Ruyer, qui dans ses « *Paradoxes de la conscience* » (1966) se demandait : mais qui déroule les séquences pré-programmées lors de l'embryogenèse ?, on se demande : mais « qui » actionne et déroule la « ligne primitive »⁹ ?

Le principe de la distinction de parties internes, le principe de divisibilité milite ici en faveur de la singularité. Du « Tout » potentiellement totipotent et chimérique émerge le signe du singulier, et la ligne est le *clinamen* morphologique fondateur de l'être. Or, le pré-embryon n'a pas de ligne primitive...

5. *L'absence de système nerveux et de système nerveux central*

Jusqu'au quatorzième jour, l'embryon n'a pas de sensibilité propre car « il est dépourvu de système nerveux, de système nerveux central, et des structures essentielles à son développement spirituel et relationnel... ». Cette phase appelée « préorganogénétique » et « pré-implantatoire » débute dès l'instant de la conception et s'achèvera le quatorzième jour avec le début de la phase « organogénétique » et « postimplantatoire ».

Mais de quels organes est-il question ? Vaguement de tous, précisément d'un seul, du cerveau. Il est vrai que la représentation encéphalocentriste est au cœur de toutes les tentatives actuelles de définition organique de l'être humain. D'ailleurs, la définition de la mort clinique s'y rapporte avec la constatation d'un enregistrement électroencéphalographique (EEG) plat pendant un certain temps. Si la constatation de la mort de l'être humain est suspendue à l'absence de toute activité cérébrale, a contrario, la présence de l'organe exprimant cette activité devrait permettre la définition du début de la vie. Or, l'absence du système nerveux qui ne s'ébauche morphologiquement qu'à partir du quatorzième jour avec l'apparition de la ligne primitive, prouverait qu'en l'absence du critère central et ultime de l'humanité vivante, le cerveau et la sensibilité qu'il génère, le pré-embryon n'a décidément rien d'humain.

6. « Une forme humaine reconnaissable »

Le caractère définitoire de la présence ou de l'absence d'organes, dont le cerveau est le représentant par excellence, est impérieux dans la tradition embryologique. C'est sur lui que repose la traditionnelle distinction de l'embryon et du fœtus, ce dernier se définissant par la possession des « formes de l'espèce ». Jean Carbonnier rapporte qu'au XIX^e siècle, les juristes considéraient l'embryon comme un « être inorganisé » et comme un « produit inanimé », se référant en cela à la théorie des « mûles » de Claude Bernard, que Littré définit comme un « embryon informe consistant en un simple sac cutané, sans organes distincts¹⁰ ».

9. Raymond Ruyer, *Paradoxes de la conscience et limites de l'automatisme*, Paris, Albin Michel, 1966.

10. L'une des raisons avancées pour l'avortement thérapeutique jusqu'à vingt semaines repose sur le fait que le fœtus n'a pas de « cerveau fonctionnel » (M. Blanc, p. 332), et qu'il n'a donc pas de possibilité de « conscience » car le cerveau commence à devenir fonctionnel à partir de sept mois. Après le trait morphologique qui dessine l'organe, la question se pose de sa fonctionnalité, car un « instrument » (organum) peut ne pas « servir ». La fonction doit être étudiée aussi pour elle-même, bien qu'en relation à ce qui la rend possible et la détermine biologiquement.

La notion de « forme humaine reconnaissable » (citée p. 13) a été utilisée par le Tribunal constitutionnel d'Espagne alors qu'il tentait de définir la « vie humaine » : « La vie humaine est un devenir, un processus qui commence avec la gestation et au cours duquel une réalité biologique, incarnée dans une forme humaine reconnaissable, va voir le jour pour disparaître avec la mort » (Jugement du 14-11-1985, motif juridique 5a). Le commentaire précise que ce n'est que lorsque l'embryon « va pouvoir prendre une forme corporelle et qu'apparaît la sensibilité », au moment de l'implantation donc (fin du processus implantatoire le quatorzième jour) que cette « réalité biologique » existe.

La « réalité biologique » est ici liée à la « reconnaissance » d'une forme. Et, comme dans tout phénomène de perception de forme, ce ne peut être que le regard d'un autre homme qui reconnaît médiatement la réalité de ce qui est reconnu. L'aliénation de la réalité ou de l'identité d'un être au regard de l'autre pose une double question. En premier lieu, l'objet humain passe sa vie à changer de forme. C'est un objet polymorphique, voire transmorphique, en intégrant le facteur temps. En second lieu, la perception comme toutes nos fonctions psychologiques a sa propre histoire. La définition d'une réalité par la forme est ainsi doublement contingente, quand sa nature est polymorphique d'une part, et par la nature historique de la perception et de ses instruments d'autre part. Aujourd'hui, nous savons que notre cerveau construit une représentation particulière du monde et de ses objets.

L'être humain est un vivant polymorphique à tous les stades de sa vie, tant lors de son évolution que de son involution. L'embryogenèse manifeste un processus de transformation par croissance continue. A l'opposé, les processus entropiques de la maladie et de la mort manifestent la dégradation et la désagrégation des formes antérieurement organisées. La « discrétisation » de ce processus temporel et spatial se heurte à sa continuité fondamentale.

Le « regard » (la perception d'un objet) se modifie, car il est non seulement reflet des changements du monde perçu, mais aussi fonction psychologique, c'est-à-dire historique, comme le soutenait Ignace Meyerson¹¹. Ainsi, la forme change, car la perception non seulement construit son objet mais avant tout se construit elle-même en tant qu'instrument de perception. L'activité psychologique et sociale de construction de l'objet est complexe et nous ne pouvons nous étendre sur cette importante question. Que l'on prenne pour preuve les variations de la représentation de l'embryon au cours de l'histoire. L'activité perceptive n'est pas indépendante des processus cognitifs du traitement de l'information en général, et des modèles implicites utilisés. L'argument de l'absence de forme, fondé sur des données perceptives, ne peut donc être considéré comme un fait objectif, universel et définitif.

L'évolution des technologies d'imageries (qu'elles soient images visuelles, sonores...) est un facteur déterminant des modifications de ces évidences premières, puisqu'elle modifie à la source même les informations présentées.

11. Ignace Meyerson, *Les fonctions psychologiques et les œuvres*, Paris, Vrin, 1949. Pour une bibliographie sur l'historicité des fonctions psychologiques : *Écrits : 1920-1983. Pour une psychologie historique*, Paris, PUF, 1987.

Souvent, on a imputé à la technologie la déshumanisation ou la « désanthropisation » de l'homme : des représentations mathématiques (courbes, pourcentages...), des fragments microscopiques (atomes, molécules...) se substituent à la relation avec la personne. Or, les technologies d'imagerie de l'embryon ont créé le phénomène inverse en modifiant l'échelle de son appréhension. « Le pré-embryon est invisible à l'œil nu » précisait le rapport Warnock en 1984. Pourtant, le pré-embryon n'est plus invisible, « l'œil nu » est devenu une fiction passéiste à l'heure des imageries électroniques. Que l'on songe aux photographies des fœtus réalisées par endoscopie puis agrandies. La représentation est de plus en plus concrète, de plus en plus humanisée. Le matériel de propagande des campagnes anti-avortement aux USA joue à plein cet effet de grossissement du petit, en exhibant des photographies géantes de fœtus (1 mètre sur 2), car cet « effet loupe » accentue la précision morphologique des caractères humains. Il en va de même avec l'utilisation des techniques échographiques.

Si, autrefois, la représentation scientifique et technologique du monde restait relativement en continuité avec celle de nos organes sensoriels, aujourd'hui elle tend à s'en démarquer profondément. Sans prétendre ici même à une analyse exhaustive, la perception première du monde restitue une représentation « molaire » des objets, formant des ensembles relativement autonomes, permanents, phénoménologiquement stables. Ils sont là, pleins de leur présence d'être. Par contre, les représentations issues de la connaissance scientifico-technologique détruisent les objets de la perception molaire, leur phénoménalité, leur « apparence », leur « être-pour-nous ». Elles mettent en pièce l'évidence de l'expérience. Une « nouménologie » du monde se substitue à sa « phénoménologie »¹².

L'utilisation de la notion de forme humaine reconnaissable (avec l'apparition d'organes, de ligne primitive...) comme argument décisif instituant une différence entre l'embryon du treizième jour et celui du quinzième jour, et donc un degré moindre « d'humanité potentielle », doit être discutée en relation avec les modes possibles de subjectivation d'une forme. La subjectivation d'une forme matérielle est posée ici comme étant progressive. Les formes se précisant, la personne potentielle les suit. On peut dire alors que la personne ou le sujet émane de la matière vivante.

Longtemps la subjectivité fut pensée indépendamment de la matière informée. C'est « l'âme », « l'esprit »... L'histoire de la pensée est pleine de ces entités (anges, dieux, esprits, âmes des morts...) ¹³ qui n'ont d'autre signe de leur présence que l'inscription dans le langage. Ces objets que nous appelons a-morphiques, peuvent être aussi « transmorphiques », lorsqu'ils participent de plusieurs formes. Par exemple, le sujet qui soutient des représentations réincarnationnistes se conçoit comme une entité indépendante des formes matérielles successives qui le manifestent. « Je » peut se concevoir en deçà ou au-delà de la forme, ou sous plusieurs formes.

12. F. Dagognet, *Le Vivant*, Paris, Bordas, 1988.

13. Pour toutes les angéologies et psychologies métaphysiques, l'absence d'organe ne justifie bien sûr pas une absence d'être. L'être est un « extérieur » au corps qu'il incarne momentanément. Ces psychologies sont pour la plupart basées sur les expériences désincarnantes de la vie (coma, rêves, drogues...). Selon cette perspective il n'existe pas d'adéquation entre la morphologie d'une matière et la psychologie ou plus généralement l'anthropologie.

Quelle peut être cette « forme » qui soutient l'existence potentielle d'un sujet ? C'est « l'information », au sens de l'hylémorphisme de la philosophie aristotélicienne, « ce qui in-forme », « met en forme » une matière informable. A l'exemple de l'activité de l'artisan ou de l'ingénieur qui conçoit et fabrique, l'information est extérieure à ce qu'elle informe. Mais dans le cas de l'organisme humain, les séquences d'ADN qui contiennent le « code » génétique et sont le principe « informant » de la matière corporelle par la synthèse des protéines, appartiennent à cet organisme. Dans ce cas, l'organisateur n'est plus radicalement extérieur à ce qu'il organise, mais est assimilé au code qui permet l'agencement de la matière, c'est-à-dire l'information qui « informe ».

L'embryon, dès les premiers instants, est au sens fort une « auto-information ». L'information est-elle subjectivité ? Les arguments ne manquent pas concernant le caractère illicite¹⁴ des modifications géniques, au nom précisément de la subjectivité de l'ADN. En tant qu'étape antérieure et nécessaire dans l'embryogenèse, le code peut très bien tenir lieu de « personne humaine potentielle », et la représentation du sujet comme étant son code génétique peut même faire de la matière issue des divisions cellulaires ultérieures une pure contingence, matière délétère, vouée à la mort.

L'idée de fonder l'identité d'un sujet sur sa forme est ancienne¹⁴, et à juste titre d'ailleurs, puisque mis à part les jumeaux monozygotes qui possèdent le même génome, chaque individu possède un code génétique spécifique. L'unicité du code génétique pour chaque individu repose essentiellement sur un argument probabiliste. Improbable est à entendre au sens de la théorie de l'information : il est tout à fait improbable que les informations qui constituent le code génétique d'un individu existent similairement chez un autre. De cette improbabilité certains argumentent l'unicité fondamentale de l'individu dès ses tout premiers instants comme un signe de l'individuation. L'unicité informationnelle est conçue comme l'expression d'une intention singularisante (la « Personne » d'un point de vue théologique, ou encore le « principe anthropique » appliqué au niveau de l'individu). C'est d'ailleurs ce principe de la rareté qui fonde les déterminations de l'identité par les « empreintes », qu'elles soient visuelles, digitales, vocales, génétiques...

L'information unique contenue dans le génome de l'embryon est une « subjectivité potentielle » et les formes de l'embryon ne sont que l'expression d'une volonté qui développe un corps et qui adviendra complètement lorsque cette volonté se sera munie de tous les instruments de sa manifestation (les organes de la communication). On impute à l'embryon lui-même son propre développement. Il est un agent auto-organisateur qui dit : « je me fais moi ». L'information qui préside au développement de l'organisation de l'embryon est conçue comme un sujet travaillant une matière. « Je suis l'ADN » « je suis le code » qui manifeste l'intention de se réaliser par son développement, forme potentielle d'une matière qui n'existe pas encore (les divisions cellulaires) mais déjà incarné dans cette matière biologique (l'ADN). Le dualisme nécessaire à toute perspective hylémorphiste en matière de subjectivation

14. L'histoire de la « méthode indiciaire » et la recherche de traits biologiques spécifiant l'irréductible individualité des êtres humains est esquissée par C. Ginzburg : *Mythes, emblèmes, traces*, « Morphologie et Histoire », Paris, Flammarion, 1989, pp. 139-180.

éclate avec cette notion de code. La forme n'est plus un concept abstrait mais elle est déjà un objet qu'on peut modifier. Les interventions sur le code génétique des individus et de l'espèce posent la question non plus de la modification de la matière codée, débat cependant à peine clos concernant les greffes d'organes naturels humains, animaux ou artificiels, mais de la modification de la matière codante elle-même (ADN...) ¹⁵.

C – Arguments liés aux connaissances biochimiques

7. *L'absence de propriétés immunologiques*

« ...jusqu'au quatorzième jour. [...] absence, enfin, de propriétés immunologiques – probablement ce qui définit le mieux la personnalité humaine sur le plan biologique » (*ibid.*, p. 12).

Le développement de l'immunologie et des études relatives aux « marqueurs du soi » a en effet révélé comment, biologiquement, l'être humain forme un « soi » qui se différencie d'un « non-soi ». Cette remarque est avancée dans le texte sur le mode du « coup fatal ». La découverte d'un système biologique qui spécifie le propre ou l'impropre du corps de chacun (les « marqueurs du soi » du système d'histocompatibilité HLA découvert par le Pr Dausset) est essentiellement utilisée dans la mise au point des techniques anti-rejet lors des greffes d'organes. Cette connaissance précieuse est ici un argument spécifiant le « fin du fin » de la personnalisation, le summum de l'individualisation, l'apex de la différenciation inter-individuelle. Si d'un point de vue bio-chimique, la présence d'un système immunologique fonde la délimitation d'un soi et d'un non-soi, inversement, son absence justifie-t-elle l'expropriation de tout sujet des chairs ? La reconnaissance du soi et du non-soi par les tissus d'un organisme peut être considérée comme un sixième sens de l'être humain ¹⁶, mais son absence ne saurait fonder une desubjectivation, comme il serait absurde de le faire pour n'importe quel autre handicap physique. Dira-t-on d'un aveugle, d'un asomatognosiste ¹⁷, d'un enfant-bulle, ou d'une personne atteinte d'une maladie causée par la déficience en tout ou partie du système immunitaire qu'ils ne sont pas, ou pas encore, ou plus, des sujets ?

15. On comprend ainsi que la demande de certains d'un « droit à un patrimoine héréditaire non modifié » n'a que peu de sens alors que le fœtus n'est que maladie et mort à brève échéance. Une grande majorité des familles qui ont déjà un enfant porteur d'une maladie génétique décident de pratiquer lors du second un dépistage. Ce diagnostic prochainement débouchera pour certaines maladies monogéniques sur une greffe de gène. Le « droit » d'un patrimoine génétique non modifié se révèle dans ces cas n'être qu'un droit à créer des êtres malades voués parfois à une mort prochaine !

16. F. Rougeon, *La diversité des anticorps*, La Recherche, 17, 680-689. Cité par A. Bourguignon, p. 55 (*O.C.*, note 2).

17. L'asomatognosie est une maladie neuropsychologique grave qui se signale par des troubles de la reconnaissance et du sentiment de l'appropriation de certaines parties du corps propre. Le sujet ne sait plus qu'il est aussi un corps. Voir M. Pinol-Douriez et J. Blanc-Garin, « Troubles de l'organisation de la réalité somatopsychique et extérieure », in *Psychologie*. J. Piaget, P. Mounoud et J.-P. Bronckart éds, Paris, La Pléiade, 1987, pp. 1318-1355.

D'autant plus – la mention n'est pas faite dans le rapport, est-ce oubli ou cachotterie ? – que l'absence d'activation du système immunitaire de l'embryon en phase pré-implantatoire est bien évidemment une ruse du vivant qui permet à l'embryon de ne pas être rejeté comme un vulgaire corps étranger, potentiellement menaçant, par le système immunitaire de la mère ¹⁸.

8. La « *sensibilité aux tératogènes* » est présentée comme « nulle ou faible » dans la phase pré-implantatoire, et croît pour atteindre son maximum entre le quatorzième jour et le troisième mois (p. 15).

L'argument semble en continuité avec le précédent concernant l'indistinction entre un « soi » et un « non-soi ». Le « pré-embryon » serait-il insensible à des substances toxiques étrangères qui auraient un effet sur l'embryon plus âgé ? Si « l'étranger » pathogène ne détruit pas le propre de l'être, on laisse supposer que c'est parce que ce dernier n'a pas d'existence du tout. Or, si la plupart des substances réputées tératogènes ne le sont pas encore à ce stade précoce, c'est parce qu'elles sont létales, et on pourrait au contraire tout aussi bien qualifier d'hypersensibilité cette caractéristique.

9. « *L'inactivation du chromosome X* des cellules somatiques des embryons féminins dans l'espèce humaine n'a lieu, en situation expérimentale, que vers le quatorzième-seizième jour du développement, ce qui peut également valoir comme élément de différenciation » (p. 12).

Malgré la formule sibylline, il semble que soit énoncé le principe de l'indifférenciation de l'embryon dans la mesure où l'expression d'une caractéristique sexuelle ne se produit qu'entre le quatorzième et le seizième jour. Le chromosome X régule la différenciation sexuelle. L'être humain étant par définition « mâle ou femelle », l'indistinction milite en faveur d'un « ni mâle ni femelle », c'est-à-dire un rien.

D – Arguments relationnels

10. *La dépendance au corps de la mère*

Le jour qui suit la fécondation de l'ovule par les voies naturelles, le pré-embryon entame sa descente dans la trompe de Fallope vers l'utérus dans lequel il débutera sa nidation vers le sixième ou septième jour, pour l'achever le quatorzième. « Dès lors, il est uni à la mère par un lien organique, nutritionnel et de dépendance... » (p. 13). C'est la distinction de la phase pré-implantatoire et post-implantatoire de l'embryon.

Paradoxalement, on affirme que c'est en devenant dépendant de la mère

18. Une dépêche de l'agence Chine Nouvelle retransmise par l'AFP et signalée dans *Le Monde* du 9 janvier 1990 rapporte que l'Institut de pédiatrie de Pékin a irréfutablement démontré que les similitudes génétiques entre les Tibétains et les Chinois étaient telles qu'il n'y avait scientifiquement plus aucun doute sur le fait que les Tibétains sont bien des Chinois, et donc que le Tibet est bien un territoire chinois ! De plus, les antigènes des Tibétains se révèlent différents des antigènes des Népalais et des Indiens. Après les mythologies du sang, s'ouvre l'ère des mythologies des antigènes !

que l'embryon devient « plus » une personne humaine : un critère relationnel fonde la distinction de l'embryon et du pré-embryon. Pour dire ce qu'est l'embryon, l'analyse ne porte plus, comme jusqu'à maintenant, sur ses caractéristiques propres (matières ou formes), mais l'affirmation de la nature de personne potentielle que les auteurs accordent à l'embryon repose sur l'existence d'une relation de dépendance à autrui, en l'occurrence la mère. On marque ici la distinction entre une appropriation de l'embryon par la mère liée à la dépendance, et le sort « flottant » du pré-embryon qui ne serait qu'un ensemble de cellules sans attache.

On récuse ici l'appropriation du produit de la fécondation par la mère qui prévaut jusqu'à aujourd'hui, à tout le moins en France où l'embryon fait partie du corps de la mère qui jouit du statut libre de sujet féminin qui l'incarne¹⁹. Le pré-embryon n'est plus alors « pars mulieris », « pars viscerum matris », puisque, avant le quatorzième jour, il est « sans attache », « autonome », n'étant pas « implanté ».

On peut remarquer que selon l'avis du Conseil d'État, les expérimentations contrôlées sur l'embryon peuvent se dérouler jusqu'au septième jour après la fécondation. Ce septième jour correspond au début de la phase implantatoire qui s'achèvera le quatorzième jour ; ici aussi la distinction pré-implantatoire et post-implantatoire fonde le statut de l'embryon en relation à la mère et non pas intrinsèquement.

11. Les « organes » de l'esprit et de la communication : réflexivité et relation à autrui

« ... jusqu'au quatorzième jour [...] absence [...] des structures essentielles au développement spirituel et relationnel... » (p. 12).

En premier lieu, il s'agit de concevoir la relation réflexive d'une conscience sur elle-même (le « spirituel »). Or, on constate son impossibilité du fait de l'absence de l'organe essentiel à la réflexivité, le système nerveux central, au moins à l'état d'ébauche sous forme de ligne primitive. En second lieu, on constate l'impossibilité de la communication d'une conscience avec une autre conscience (le « relationnel ») du fait de l'absence des organes de la communication. Cet être biologique qui ne communique ni avec lui-même ni avec les autres peut-il être compté parmi les humains ? C'est la question implicite à laquelle les rapporteurs répondent par la négative. Pourtant, il existe des cas de pathologies où la même absence de conscience et de communication ne retire pas le statut d'être humain. D'autre part, la ligne primitive peut-elle vraiment être conçue comme donnant subitement à l'embryon de quinze jours davantage de réflexivité qu'à celui de quatorze jours ?

19. En France, comme l'a bien mis en évidence M.A. Hermitte, il n'existe pas de « droit du corps », mais un « droit des personnes ».

E – Arguments pathologiques et morbides

12. Selon les rapports scientifiques, le pourcentage des ovules fécondés par voies naturelles qui avortent spontanément varie entre 50 % et 80 %²⁰.

A ce stade, les femmes ne peuvent s'apercevoir qu'il s'agit d'un avortement spontané, et prennent leurs règles plus abondantes pour un dysfonctionnement de leur cycle normal. L'argument est fort. Si la nature « autorise » (si tant est que la nature soit une source de normes éthiques) un tel gâchis de « vies potentielles », qui ne sont que déchets invisibles mêlés aux débris d'utérus dans le sang menstruel, pourquoi n'autoriserait-on pas les scientifiques à étudier ces « déchets potentiels », qui ne parviennent à être que dans 20 % des cas ? La cruauté de la nature et le déchet menstruel font face à la finalité positive de la recherche éthiquement bonne dans l'intention. Le scientifique se doit-il d'être plus moral que la nature ?

Sans même évoquer certaines expériences d'avortement, la relation entre la représentation de l'embryon et les règles est complexe. De nombreuses femmes vivent leurs règles comme une « mort », une « potentialité de vie » qui n'a pas abouti dont le sang menstruel est manifestement l'échec. L'amorphisme n'est pas nécessairement une inexistence. Le sang est porteur de « germe » d'enfant avant même sa matérialisation morphologique. D'autre part, si c'est le regard de la femme qui fonde l'existence de l'embryon, aujourd'hui des tests biologiques peuvent lui révéler qu'elle est enceinte avant la date présumée des règles (i.e. avant le quatorzième jour) ; a contrario, des avortements après le quinzième jour peuvent passer tout à fait inaperçus.

13. L'ovule fécondé peut évoluer en « structure pré maligne » ou « môle hydatiforme » qui évolue éventuellement en « tumeur » ou « choriocarcinome » (les hydatides, ainsi appelées en raison de leur forme d'ampoule pleine d'eau, sont les larves du ténia).

Après le déchet, le pré-embryon devient tumeur, avec toutes les connotations mortifères que ce mot implique. L'argument se retrouve très tôt dans la littérature médicale, pour défendre l'avortement. Ainsi, nous trouvons dans un texte de 1912²¹ l'idée que le fœtus, comme un « cancer », « ruine la santé » de la femme, voire même peut « provoquer des calamités pires encore ». Il est assimilé à un « néoplasme morbide », une « tumeur envahissante », « une cellule desquamée de la peau » (1912, p. 46). Une entité biologique aussi négative qui n'est que mal, maladie, souffrance, mort, peut-elle être ? N'y a-t-il pas dans cette représentation du « môle hydatiforme » l'impossibilité de glisser dans ce si petit espace qui n'est que tumeur un espace d'humanité ? Quelle subjectivité peut s'incarner dans ces cellules

20. Le rapport de M.R. Palacios (Conseil de l'Europe) avance le chiffre de 80 % ; la commission Warnock (UK) de 75 % ; on a lu aussi par ailleurs 70 %, voire 50 %. On peut constater que le pourcentage avancé concernant les avortements spontanés varie strictement en fonction de l'attitude éthique vis-à-vis de l'avortement.

21. Dr Balthazard et Dr Prévost, *Une Plaie sociale* (les avortements criminels), Paris, Maloine, 1912.

putrescibles, cancéreuses, mortifères ? Le raisonnement est pour le moins curieux. Quand bien même une personne aurait un cancer généralisé, n'en serait-elle plus pour autant un être humain ? Nous sommes tous voués plus ou moins prochainement à la mort, mais cela heureusement n'est guère suffisant pour que la loi reconnaisse à quiconque le droit de précipiter plus rapidement les autres vers leur fin !

F – L'argument sémantique

14. « De même, on trouve le terme "pré-embryon" dans l'Instruction du Vatican du 10-3-87 » sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation, où il est dit que « les termes de zygotes », « pré-embryon », et « fœtus » peuvent indiquer, dans le vocabulaire de la biologie, les stades successifs du développement d'un être humain « auxquels est attribuée la même valeur éthique » (p. 14).

Ce dernier argument n'est pas le moindre, loin s'en faut, dans cette tentative de recatégorisation de la réalité anthropologique. Cet « argument sémantique » doit se comprendre dans la veine du pragmatisme linguistique, où le statut du locuteur qui use du mot possède sa propre portée communicationnelle, au-delà de la matière linguistique proprement dite. Prononcer le mot, n'est-ce pas avouer, au-delà de l'existence du mot, celle de la chose ? Le statut de la bouche qui profère le mot, en l'occurrence l'autorité spirituelle, déploie une partie de la signification et de la valeur dudit mot. Dire, c'est reconnaître non seulement le dire, mais la chose dite. Ce réalisme nominaliste est un procédé classique de la communication.

L'argument sémantique s'appuie ici sur l'autorité du Vatican qui aurait reconnu le concept de pré-embryon, et donc implicitement une distinction avec d'autres entités embryologiques, alors qu'au contraire, l'Église n'a posé le mot que pour mieux affirmer que l'être qu'il décrit a la même valeur que d'autres.

IV – ANALYSE DES FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

« Dans toute critique stratégique, l'essentiel est de se mettre exactement au point de vue des acteurs ; il est vrai que c'est souvent très difficile » Clausewitz, *Histoire de la campagne de 1815* ²².

Il s'agit pour nous, psychologue des représentations, d'analyser le phénomène relativement rare qu'est la création ou le remodelage rapide de la représentation d'un objet déjà existant, en l'occurrence l'embryon, de même que les motifs de l'adhésion aux normes nouvellement instituées. C'est pourquoi, dans cette quatrième partie, nous nous interrogerons sur les conditions de l'efficacité de cet argumentaire en quatorze points destiné à permettre l'expérimentation sur l'embryon, précisément dans cette période

22. Cité par G. Debord, *Panégyrique*, Paris, G. Lebovici, 1989, p. 10.

privilegiée où sont réunis dans une même réalité anthropologique le destin individuel et le destin de l'espèce, puisqu'une modification des caractéristiques génétiques jusqu'au quatorzième jour de l'existence entraîne une modification identique chez les êtres que l'individu serait susceptible d'engendrer ultérieurement.

La mise en chantier des programmes de recherche impliquant l'expérimentation sur l'embryon a nécessité une stratégie particulière de communication des scientifiques auprès de la classe politique qui décide de plus en plus des grandes orientations de la recherche par l'assentiment ou le refus des budgets attribués aux programmes nationaux et internationaux. Le but poursuivi était de créer une véritable fracture dans la représentation sociale du développement de l'être humain, afin de posséder une nouvelle catégorie d'objet permettant de déjouer les effets de la prégnance vigoureuse de normes éthiques relatives aux expérimentations sur l'être humain, tout en déclarant s'en tenir aux grands principes généraux relatifs aux droits de l'homme, tels qu'ils ont cours actuellement dans les instances décisionnelles internationales. A nouvel objet, se dit-on, nouveaux principes, nouvelles pratiques.

Selon une stratégie de communication bien connue, avant de créer une nouvelle représentation, on tend d'abord à détruire celle qui la précède. De la « décréation » de l'objet « embryon » présent dans les représentations doit advenir la création des entités « pré-embryon » et « embryon ». Il s'agit de définir ce que n'est pas une chose, en l'occurrence, qu'un pré-embryon n'est pas un embryon. Cela suppose que l'on sache ce qu'il est en le différenciant le plus possible de ce qu'il ne saurait être : l'embryon qui a la fâcheuse qualité d'être dans de nombreuses représentations « une personne humaine potentielle ». On s'attachera alors à excaver tous les motifs qui peuvent autoriser une identité entre le « pré-embryon » et l'« embryon » que les auteurs reconnaissent comme « personne humaine potentielle ». Pour ce faire, trois processus sont convoqués : la dénomination, la catégorisation épistémologique, et la désubjectivation.

A – La dénomination : le mot de la chose

L'appellation « pré-embryon » sert de fixateur linguistique à la fracture que l'on veut créer dans la représentation des phases du développement prénatal. On espère qu'à une dénomination différente correspondra une réalité différente. Penser une chose est plus aisé quand un nom lui est donné dans la langue²³ et c'est sur ce mécanisme d'ajustement et de précision dans la différenciation des noms et des choses que repose l'évolution des connaissances et les modifications de la réalité qui s'ensuivent.

Mais on connaît aussi la puissance évocatrice du signe linguistique,

23. C. Hagège écrit dans *L'Homme de Parole* que « La langue façonne la représentation. Chacun prend moins en considération ce que la langue ne nomme pas » (p. 187) et « Chacun voit en effet que les objets mentaux sont saisis comme ensembles indivisibles, alors que la langue tronçonne la représentation du monde, pour le rendre dicible... » et donc pensable (p. 188).

puissance qui se trouve au fondement de toutes les pensées magiques qui supposent que les opérations réalisées sur le nom de la chose atteindront la chose elle-même. L'enjeu de la dénomination est clair avec la notion de « pré-embryon » : il est appelé « matériel embryonnaire », « matériel de reproduction » (comprenant la série gamètes, embryons, fœtus, leurs cellules et leurs organes), « matériel biologique », « matériel génétique », « matériel héréditaire », « groupe de cellules » « petit amas de 4 à 6 cellules », « collection de cellules »... Pour le différencier, l'embryon sera appelé « personne », « personne humaine potentielle », « petit enfant », « petit être ».

On cherche à minimiser, à « péjorer » et à ôter toute connotation affective aux descriptions concernant le « pré-embryon », et, au contraire, à renforcer le caractère humain de l'embryon. Pourtant, on pourrait tout autant dire de tout être humain adulte qu'il est un « amas de cellules », du « matériel génétique », du « matériel de reproduction » etc. Est-ce qu'on entendrait par là qu'il est possible d'expérimenter sur lui ? C'est ce type de technique de communication qu'on peut relever dans l'interview par des journalistes d'une lesbienne hollandaise qui s'était fait inséminer par le sperme d'un ami qui ensuite réclamait l'enfant : « Ne dites pas "le père". Nous évitons l'utilisation de ce mot. Il est trop chargé de connotations émotives. Nous disons : l'homme qui a livré le matériel génétique ²⁴. »

B – Catégories biologiques et catégories juridiques

Les modifications qui affectent une catégorie sémantique se répercutent tôt ou tard sur les registres afférents. Car, à nouvel objet, se dit-on, correspondront de nouveaux principes et de nouvelles pratiques. La « décréation » de l'objet embryon au profit de la création du nouvel objet « pré-embryon » doit permettre une nouvelle articulation du droit du vivant aux catégories de l'embryologie, en tant que discipline scientifique. Le présupposé est qu'à une discontinuité dans la catégorisation scientifique des phases du développement biologique de l'être humain doit correspondre une discontinuité dans les catégories éthiques et juridiques correspondantes. On veut accorder à la biologie le privilège d'être la discipline paradigmatique et fondatrice de la connaissance authentique de l'anthropos, et on entend que les textes juridiques et législatifs qui jusqu'alors prenaient en compte l'embryon deviennent obsolètes pour ce qui concerne la nouvelle catégorie du « pré-embryon ».

Ce but a été atteint par les travaux de « l'European Science Association » (voir note 5), puisqu'ils ont servi de base à la commission anglaise présidée par Mme Warnock qui a repris les arguments développés concernant les différences entre le « pré-embryon » et l'embryon proprement dit, conduisant le parlement anglais à donner son accord aux biologistes pour qu'ils expérimentent sur le pré-embryon. Rarement un concept scientifique aussi récent, et sujet à caution, aura été aussi rapidement adopté en tant que catégorie juridique pertinente ; on reconnaît donc, d'une certaine manière, une supré-

24. *Le Nouvel Observateur*, 8-14 décembre 1988.

matie de la science sur le droit qui se contenterait d'entériner des évolutions sémantiques imposées par une discipline extérieure à son propre monde conceptuel.

C – L'objectivation des modes de la subjectivation et l'expropriation du sujet

C'est non sans une certaine surprise que nous avons pu constater que, volontairement ou non, ce rapport offre une revue systématique de tous les modes possibles de l'appropriation du corps humain, ce que nous appelons l'incarnation ou la « subjectivation incarnante ». Nous faisons l'hypothèse que c'est ce qui fait, en majeure partie, la force de conviction de cette communication scientifique.

L'entreprise vise à différencier certaines représentations subjectivantes parfois attachées à l'embryon en fonction de son stade d'évolution. La fracture souhaitée dans la représentation des phases du développement de l'embryon s'arc-boute donc à la tentative d'objectivation des modes possibles de l'incarnation d'un sujet dans un corps. L'argumentation repose sur le fait que les potentialités de subjectivation accordées parfois à l'embryon ne se retrouvent pas chez le pré-embryon. Il y a en effet quatre possibilités pour un sujet de s'assurer de son corps en tant que « *proprium* », aux deux sens du terme « propriété », appartenance et essence : par la sensation, la volonté, la relation à autrui et le savoir. Or, nous avons constaté que tour à tour chacune de ces quatre modalités d'incarnation d'un sujet sont écartées en ce qui concerne le pré-embryon, dé-subjectivant radicalement par là même cette matière humaine en ses tout premiers instants. La stratégie des acteurs de la science est de conduire les décideurs à l'impossibilité de pouvoir se représenter la matière embryonnaire comme une subjectivité incarnée. L'objectivation des modes de l'incarnation a pour but l'expropriation du sujet, afin de pouvoir s'approprier l'objet matériel résiduel, alors « désanimé » ou « dépsychisé », mais non « dévitalisé ». On ne cherche pas ici à décider de ce qu'est la vie en son début mais à savoir si une matière vivante quelconque est susceptible d'incarner une subjectivité. La biologie est passée de la recherche d'un paradigme vitaliste à celle d'un paradigme « subjectivationniste ». Pour ce qui touche à la fin de la vie, la notion de mort cérébrale a déjà permis de trancher les liens du sujet et de son incarnation, la mort du sujet ayant été découplée de la mort de l'organisme. A défaut de pouvoir dire si un corps est sujet, on dira ici quel corps n'est pas sujet. Nous avons vu comment l'argumentation était construite de manière quasi syllogistique : A possède B, C ne possède pas B, donc C n'est pas A. (Où A = « être humain », B = « attributs définatoires de l'identité d'un être humain », C = « pré-embryon ».) A la théologie négative qui dit ce que n'est pas Dieu, fait pendant aujourd'hui la « psychologie négative », qui dit ce qui n'est pas sujet.

Nous pensons le sujet humain en fonction de notre propre expérience de nous-mêmes, qui est avant tout multiple. Les quatre modes possibles de la subjectivation incarnante et de l'appropriation du corps doivent être niés pour que soit niée la tentation de subjectiver les phases initiales du déve-

loppement de l'être humain. C'est le but de la série d'arguments utilisés par ce rapport, qui visent à la reconstruction de la représentation : en objectivant la subjectivité afin de mieux la contrer, on veut empêcher quiconque de s'assimiler à cet être qui ni ne ressent, ni ne veut, ni ne communique, ni ne sait.

En premier lieu, je me sais sujet d'un corps, subjectivité incarnant une matière parce que je suis sensation, que je souffre, ai du plaisir, pâtis. Or, l'absence des organes permettant la perception sensorielle (externe et interne) fait qu'à aucun moment cet être potentiel qu'est le pré-embryon n'est censé ressentir quoi que ce soit, pour autant que nous soyons assurés de connaître tous les modes possibles de perception des cellules vivantes humaines.

En second lieu, je me sais subjectivité incarnée lorsque ma volonté peut exercer sa puissance sur le corps que je m'approprie et que je dis mien. Cette perspective se fonde sur l'expérience de son propre être, comme un « homoncule » qui actionne à volonté l'instrument que devient alors le corps. Nous avons vu que l'absence de la ligne primitive, dans la mesure où celle-ci est l'annonce morphogénétique du système nerveux (central et périphérique), base organique de la constitution de la somesthésie et de la somatognosie et de l'expression volontaire autonome, pouvait être interprétée comme le signe de l'impuissance profonde de l'embryon. Quelle subjectivité peut alors incarner cette réalité qui ne ressent ni n'agit ? Les deux versants traditionnels de la psychophysiologie, action et passion, perception et motricité, étant encore absents, cette « matière » ne peut être que l'expression d'un néant de sujet.

La troisième dimension de l'incarnation fait du corps un « proprium » parce que l'autre le reconnaît en tant que tel. C'est de la relation à l'autre, de son regard sur moi, qu'émerge la subjectivation. Cette détermination de la subjectivité par et dans la relation à l'autre apparaît surtout dans les arguments morphologiques. Les critères topologiques et morphologiques sont des facteurs puissants d'objectivation subjectivante : l'objet n'existe psychologiquement que par sa distinction, sa discrimination des autres objets proches (principe structural autant valable en linguistique qu'en psychologie de la perception), et l'espace est l'un des facteurs premiers qui crée l'exclusion et donc la distinction (« partes extra partes »). La perception de soi par autrui conduit à une reconnaissance, point de départ de ce type d'incarnation de son corps.

La quatrième et dernière dimension de l'appropriation du corps, celle que nous qualifions de gnoséologique ou de noétique est le deuxième versant de l'incarnation subjectivante en relation de dépendance à l'autre. Je suis ce que je sais, et je sais ce qui m'est appris, car nous n'avons pas l'expérience directe, immédiate du phénomène. Je me sais sujet car on m'apprend que je suis sujet. Cet apprentissage social de la subjectivation peut être autant doxologique que scientifique : je suis ADN, ou système HLA comme on l'a vu pour le pré-embryon. Mais d'autres se sauront « Communion des Saints », âme, ancêtre... Nous avons vu comment l'absence d'un système immunitaire était interprétée comme l'absence de subjectivation possible. A l'heure où la science clame la vérité du monde et de l'être, qu'est-ce qu'un être qui n'a même pas « d'identité biologique » ? La dimension gnoséologique de

l'incarnation est ce sur quoi nous avons le plus à réfléchir, la communication de la connaissance scientifique étant l'une des principales puissances fondatrices du remodelage de nos catégories mentales et sociales. Dans cette perspective d'une détermination sociale de la subjectivation, nombreux sont ceux qui ont déjà souligné combien la vulgarisation de la génétique a survalorisé ce mode d'incarnation de l'être au détriment d'autres modes de subjectivation tout aussi pertinents.

V – CONCLUSION APPROPRIATION, DÉSUBJECTIVATION ET ÉTHICISATION DES MATÉRIAUX DU CORPS

Exproprier la subjectivation pour mieux s'approprier l'objet : le groupe de scientifiques qui a conçu la communication scientifico-politique que nous avons analysée poursuivait un but que, paradoxalement aux yeux de certains peut-être après la lecture de ce texte, nous ne désapprouvons pas a priori. L'expérimentation peut être tolérée sur le pré-embryon dans un but thérapeutique qui exige dans un premier temps des recherches fondamentales, à condition bien entendu que toutes les normes requises pour les manipulations sur les matériaux d'origine humaine soient respectées, et que les protocoles expérimentaux soient étudiés par les comités d'éthiques nationaux et locaux (accord des donneurs des pré-embryons, absence de mercantilisme, respect de la valeur à accorder à tous matériaux d'origine humaine, du fragment d'ADN au cadavre..., etc.). L'ensemble de ces conditions est à expliciter, ainsi que la liste des maladies génétiques pouvant légitimement faire l'objet d'une thérapie génique, de manière à éviter l'eugénisme à des fins non thérapeutiques.

Nous avons voulu mettre en évidence, grâce aux concepts de la psychologie cognitive des représentations sociales, les critères de distinction qui entendent asseoir une éthique de la recherche sur l'embryon. Or, quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir sur la finalité de leur utilisation, ils nous sont apparus fragiles. S'ils mettent en lumière les motifs selon lesquels je me vis sujet, ils ont laissé dans l'ombre les motifs qui font que la vie en ses débuts serait aussi celle d'un sujet. La question est bien celle de savoir s'il est possible de fonder une éthique sur des bases scientifiques, qu'elles soient arithmétiques, morphologiques ou biochimiques. Il nous semble que l'hétérogénéité et l'hétéronomie des ordres de la connaissance : l'éthique, l'esthétique, le spirituel ou le scientifique, invitent à ne pas rechercher a priori l'adéquation d'une catégorisation à une autre. Un trait distinctif morphologique n'implique pas nécessairement une distinction juridique. Toutefois, l'effet des taxinomies est puissant et la pensée manipule difficilement les objets intercatégoriels comme par exemple les limites de l'inanimé et de l'animé, le passage entre deux gamètes et un embryon, entre du potentiel et de l'actuel, du vivant et du mort, etc. C'est sur la conscience de l'inadéquation entre les ordres

de connaissance que se fondent les prises de position de l'Église catholique. « Nul biologiste ou médecin ne peut raisonnablement prétendre décider de l'origine et du destin des hommes, au nom de sa compétence scientifique » (Ratzinger, Instruction du 10 mars 1988). A contrario, on aurait envie d'ajouter : « Pas plus que la compétence théologique ». On en revient alors à la question du pouvoir que reflète cette lutte d'influence entre les ordres de la connaissance, la foi et la science, la biologie et l'anthropologie, l'arithmétique et la morphologie...

Nous pensons avoir montré qu'il existe un risque certain à utiliser sans précaution les notions « d'essence de l'homme », de « sujet » : celui de voir s'instaurer des pratiques douteuses dans les marges des catégories du savoir positif. Et nous savons que les franges catégorielles sont dangereuses, comme si jamais naissait la catégorie des « pas-tout-à-fait » hommes... C'est bien la gestion de la déshumanisation nécessaire à l'objectivation scientifique qui est au centre de nos réflexions. La désobjectivation des données de l'expérience ne concourt pas obligatoirement à la dévalorisation de l'objet de recherche. Éthiciser le monde, ce n'est pas s'empêcher de le connaître, c'est s'empêcher qu'il disparaisse dans les infinis pascaliens. Il s'agit de donner, ou redonner, sens et réalité aux nouveaux objets issus des représentations scientifiques, et, dans le cas présent, de resubjectiver ce nouvel objet qu'est devenu l'être humain. Quand bien même aurions-nous une représentation tout à fait désobjectivée de l'homme, il nous resterait de toute façon l'impérieuse nécessité de nous incarner dans ces chairs recomposées, qu'elles soient greffons, molécules de synthèse, organes artificiels, etc. Le paradigme de la subjectivation échappe de plus en plus à la biologie proprement dite.

Il nous incombe aujourd'hui de gérer humainement la désobjectivation et la déshumanisation des matières corporelles (de l'ADN au cadavre) issues des représentations nécessairement objectivantes des savoirs scientifiques et techniques. Comme il n'y a pas adéquation a priori entre les différentes catégorisations des objets du réel, issues des divers ordres de la connaissance (biologique, juridique, psychologique...), les luttes de pouvoir visant la primauté d'un ordre paradigmatique sur un autre nous semblent devoir être contrebalancées par l'instauration de lieux de partage et de confrontation des différents ordres épistémiques, afin qu'ainsi, au déficit démocratique déjà largement constaté en matière de bioéthique, ne se surajoute point un déficit gnoséologique.